

Conditions Générales de Services

Article 1 – Objet

Les conditions générales de services décrites ci-après présentent les droits et obligations de la SASU CTGest immatriculée au RCS de Lyon 834 965 386 00016, au capital de 1000€uros, code APE 8211Z dont le siège social est au 13 rue les Hauts de St Romain – Les Godines 69 700 ST ROMAIN EN GIER représentée par Carine TERREZ, spécialisée dans le conseil et la gestion administrative, RH, suivi financier, gestion des achats, contrats, actions de suivi commercial, événementiels, bureautique, suivi de gestion, suivi de projets, de toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier des services de CTGest et ci-après désigné par le terme « Client ».

Toute mission accomplie par CTGest implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur quel qu'il soit aux présentes conditions générales et leur acceptation.

Article 2 – Offre/devis

Les prestations de services conclues entre CTGest et son client, faisant l'objet d'une offre, seront réalisées d'un commun accord entre les deux parties et adaptées selon les besoins du Client.

Lorsqu'une offre est établie par CTGest, elle constitue les conditions particulières venant modifier ou compléter les présentes conditions générales. Cette offre, une fois signée avec la mention « Bon pour accord », sera le document qui signifiera l'acceptation de la commande par les deux parties. C'est cette acceptation qui constituera dans ce cas les conditions particulières. La signature de l'offre entraîne l'adhésion pleine et entière du Client auxdites CGV, figurant en ligne à l'adresse www.CTGest.com dans leur version au jour de la signature de l'offre.

Le Client admet de considérer les fichiers informatiques, les documents photocopiés ou scannés (offre notamment) et le courrier électronique comme équivalents à l'original et comme preuves parfaites de l'existence de la commande.

Les présentes Conditions Générales de Services prévalent sur tout autre document du Client, sauf accord écrit contraire.

Article 3 – Description des prestations de service

CTGest offre un service de support administratif, d'accompagnement des entreprises dédié aux petites entreprises, PME, PMI, et indépendants...

Ces services peuvent être rendus dans le cadre de besoins ponctuels ou réguliers, sur site ou à distance, ou selon une combinaison des deux, selon les souhaits exprimés par le Client et l'évaluation qui est faite de ses besoins spécifiques.

Article 4 – Description des prestations de service

Les prestations réalisées par CTGest sont exclusivement des prestations d'assistance, d'accompagnement, d'organisation, de gestion et de conseil auprès des entreprises. Elles sont exécutées dans le cadre d'une obligation de moyens et ne constituent en aucun cas une mission d'expertise comptable, telle que définie et réservée par l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 relative à l'exercice de la profession d'expert-comptable. Le Client demeure seul responsable de l'établissement, du contenu, de l'exactitude et du dépôt de l'ensemble de ses déclarations fiscales, sociales, comptables ou de toute autre déclaration relevant de ses obligations légales ou réglementaires, sauf disposition légale contraire ou mission expressément confiée à un professionnel habilité.

Le Client s'engage à transmettre à CTGest l'ensemble des informations, documents et validations nécessaires à la bonne exécution des prestations dans les délais convenus. Tout retard, omission ou transmission incomplète des éléments demandés est susceptible d'entraîner un report des délais d'exécution, sans que la responsabilité de CTGest puisse être engagée.

Lorsque les prestations impliquent l'utilisation de logiciels, plateformes de dématérialisation partenaires (PDP), opérateurs de dématérialisation (OD), plateformes de facturation électronique ou tout autre service édité par un tiers, CTGest intervient uniquement dans le cadre d'une mission d'assistance, de paramétrage, d'accompagnement ou de conseil. CTGest ne saurait être tenue responsable des dysfonctionnements, interruptions de service, indisponibilités, erreurs, pertes de données, évolutions techniques ou réglementaires, ni des décisions commerciales ou techniques des éditeurs ou fournisseurs de ces solutions.

Article 5 – Durée

Dans le cas d'un service ponctuel, le contrat est matérialisé par l'offre signée du Client avec la mention « Bon pour accord » qui prend fin à l'issue de la prestation. Dans le cas de missions régulières, le contrat est matérialisé par une offre signée du Client avec la mention « Bon pour accord ». Le contrat peut être résilié par le Client à tout moment, par mail ou courrier qui doit parvenir à CTGest au moins 10 jours avant la fin du mois en cours. Dans les mêmes conditions, si le Client manquait à ses obligations, en particulier celles énoncées dans l'article 10 des présentes, CTGest s'autorise à résilier ledit contrat.

Article 6 – Tarifs et modalités de règlement

Les tarifs applicables aux prestations de CTGest sont portés à la connaissance du Client avant toute intervention par le biais de son offre de service.

Les prix des services sont exprimés en euros et sont soumis à la TVA en vigueur.

Les prix sont calculés à l'heure ou au forfait. Des frais de déplacement peuvent être ajoutés selon la distance qui sépare les locaux de CTGest et les locaux du client.

Toute demande par le Client d'une prestation supplémentaire, non comprise dans l'offre initiale annexée, fera l'objet d'une offre gratuite complémentaire.

La facturation s'effectue mensuellement, sauf cas ponctuel. La date d'émission d'une facture constitue le point de départ du délai de paiement légal. Les factures sont payables aux échéances mentionnées sur l'offre net sans escompte pour paiement comptant. Tout paiement est réputé encaissé dans les délais qu'au moment de l'encaissement effectif de l'intégralité des sommes facturées, à l'échéance prévue.

Article 7 – Réalisation de la prestation- Délai d'exécution

Sauf conditions particulières expresses propres à la prestation précisées dans la commande, la réalisation des services s'effectuera au lieu choisi par le Client lors de la commande.

Les délais de mise en œuvre sont ceux convenus entre le Client et CTGest matérialisés par un échange écrit, par courriel ou tout autre moyen équivalent.

Le délai contractuel est suspendu de plein droit par tout événement indépendant de la volonté de CTGest et ayant pour conséquence de retarder la réalisation de la prestation.

CTGest ne procédera à la réalisation des prestations dans le délai contractuel que si le Client a exécuté l'ensemble de ses obligations.

CTGest s'engage :

- à fournir les services conformément aux termes de l'offre signée,
- à réaliser ses prestations dans le respect des bonnes pratiques de la profession et dans un souci permanent de la qualité du service.

CTGest est tenue à une obligation de moyens. Elle s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et professionnels nécessaires à la bonne exécution des prestations confiées, conformément aux règles de l'art et aux usages de la profession. En revanche, CTGest n'est tenue à aucune obligation de résultat et ne peut garantir l'atteinte d'un objectif économique, financier, commercial ou administratif particulier recherché par le Client.



Article 8 – Interruption des prestations de services – Résiliation

Nonobstant les dispositions de l'article 6, le défaut de paiement à terme échu de toute somme due par le Client au titre des prestations exécutées par CTGest, entraînera de plein droit la suspension des prestations offertes par CTGest au Client après mise en demeure adressée par lettre recommandée avec accusé de réception demeurée infructueuse pendant un délai de quinze (15) jours.

Si le Client ne remédie pas à sa défaillance dans le délai précité, la résiliation de la commande sera notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception, la résiliation prenant effet à la date de réception de ladite lettre.

Dans l'hypothèse d'une résiliation ou d'une suspension due à un défaut de paiement, CTGest ne sera tenue de verser aucune indemnité et le Client ne pourra se prévaloir d'aucun préjudice à l'encontre de CTGest à raison d'une telle suspension ou d'une telle résiliation.

En cas de résiliation aux torts du Client, l'ensemble des sommes restant dues à CTGest par le Client sera exigible à la date de la résiliation et tous les frais engagés par CTGest seront facturés au Client de même que toutes les prestations effectivement réalisées.

Article 9 – Obligations du client

Avant toute commande, le Client prend connaissance des présentes conditions générales.

Le Client s'engage à mettre à disposition de CTGest tous les moyens et documents nécessaires à la réalisation des prestations définies dans le délai convenu.

En cas d'absence du Client lors d'une intervention où sa présence était prévue, la prestation sera considérée annulée du fait du Client.

Le Client s'engage à respecter les droits de propriété intellectuelle de CTGest.

Le Client s'engage en outre :

- à mettre à disposition du prestataire CTGest un endroit calme et fonctionnel permettant la bonne exécution de sa mission,
- à faire effectuer exclusivement les tâches définies avec CTGest dans l'offre.

De manière générale, si l'assistant CTGest à son arrivée à l'adresse où il doit réaliser sa mission, constate qu'il ne peut réaliser sa mission du fait d'un manquement du client à ses obligations, la prestation est considérée comme due.

Article 10 – Pénalité de retard

Dans le cas d'un retard de paiement, le prix dû sera majoré de pénalités de retard correspondant au taux d'intérêt légal en vigueur appliqué par la Banque Centrale Européenne et calculé sur le montant des sommes dues.

Conformément aux Articles L441-10 et D441-5 du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En application de l'article L.441-6 du Code de commerce, ces pénalités sont exigibles de plein droit sur simple demande de notre société.

En outre, CTGest se réserve la faculté de saisir le tribunal compétent afin que celui-ci fasse cesser cette inexécution, sous astreinte par jour de retard.

Article 11 – Responsabilité

CTGest ne pourra être tenue responsable que des dommages directs résultant d'une faute prouvée dans l'exécution de ses prestations. La responsabilité de CTGest est limitée au montant HT des prestations facturées au titre de la mission concernée. CTGest ne sera pas responsables des dommages survenus suite au non-respect par le CLIENT de nos instructions et conseils.

Article 12 – Réclamation sur les prestations réalisées

Pour être recevable, toute réclamation relative à la non-conformité des prestations doit être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la réalisation de la prestation. Passé ce délai, les prestations seront réputées conformes à la commande.

Article 13 – Annulation

En cas d'annulation d'une mission en cours de réalisation par le client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée. Cette annulation doit être confirmée par le client à CTGest par écrit.

Article 14 – Confidentialité

L'assistant CTGest est tenu au secret professionnel. Il est directement responsable du respect de la plus stricte confidentialité, et tenu de ne divulguer aucune des informations confidentielles qui lui auront été communiquées par le Client dans le cadre de sa mission, sans limite de durée. Les obligations de confidentialité s'appliquent réciproquement au Client.

Article 15. Référencement

Sauf opposition écrite du client, il accepte que CTGest puisse le faire figurer parmi ses références dans le cadre de la présente prestation.

Article 16 – Attribution de compétences

Pour tout litige entre professionnel, ainsi que celles relatives à l'interprétation des conditions générales de vente, seul sera compétent le tribunal de commerce de Lyon.

Article 17 - Dispositions finales

Les présentes Conditions Générales de Vente constituent l'intégralité de l'accord entre CTGest et le Client concernant les prestations objet du contrat. Elles annulent et remplacent tout accord, échange ou document antérieur ayant le même objet. Le fait pour CTGest de ne pas se prévaloir, à un moment donné, de l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne pourra être interprété comme une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement. Si l'une des dispositions des présentes CGV était déclarée nulle, illégale ou inapplicable par une décision de justice devenue définitive, les autres dispositions demeureront pleinement applicables. Le Client reconnaît avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente avant la conclusion du contrat ou la signature du devis et les accepter sans réserve. Elles sont consultables à tout moment sur le site internet de CTGest et sont réputées acceptées dès la signature du devis, du contrat ou de tout document faisant référence aux présentes CGV.